COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

# 33 Place des Promenades

# 79600 AIRVAULT

# N° D2024-060

# 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre le seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d’Availles-Thouarsais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 10 septembre 2024

**19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) :**

**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

* Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
* Commune d’Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
* Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
* Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
* Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
* Commune de Le Chillou : /
* Commune de Louin : Monique NOLOT
* Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
* Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**5 pouvoirs :**

* Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
* Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
* Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
* Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
* Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés :** Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

**Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance**

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

**FINANCES**

**Réalisation d’un contrat de Prêt PSPL d’un montant de 500 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement de l’opération de restructuration de la piscine intercommunale, située à Airvault**

Pour le financement de cette opération, M. Olivier FOUILLET, Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d’une Lignedu Prêt pour un montant total de 500 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

***Ligne de Prêt****: PSPL*

***Montant****: 500 000 €uros*

***Durée d’amortissement****: 25 ans*

***Périodicité des échéances****: Annuelle*

***Index****: Livre A*

***Taux d’intérêt actuariel annuel****: taux du LA vigueur à la date d’effet du contrat + 1,30%*

***Révisabilité du taux d’intérêt à chaque échéance****: en fonction de la variation du taux du LA*

***Amortissement****: Echéance et intérêts prioritaires*

***Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt****: autorisée moyennant le paiement d’une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l’issue de la phase de mobilisation*

***Remboursement anticipé****: autorisé à une date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle*

***Typologie Gissler****: 1A*

***Commission d’instruction****: 0,06% (6 points de base) du montant du prêt*

A cet effet, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** son Présidentdûment habilité*,* à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre

Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Le Président,

Jean-Louis RIDOUARD, Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l’Etat